



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du vendredi 28 décembre 1792.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Mons ce 20 décembre.* Vedette ! sache que depuis ma dernière, 10 mille Belges se sont assemblés dans une plaine près de Bruxelles, que là ils ont juré de maintenir leur constitution au prix de tout leur sang ; qu'à Anvers, le peuple ne veut pas choisir ses représentans, ainsi que dans d'autres villes : que dans celles où le peuple a choisi, leur choix même prouve qu'il a été contraint par la force des armes, & qu'il se promet bien de revenir sur ses pas dès que les armées françaises ne seront plus dans la Belgique. Que les Français ne croient pas que ce soit le fanatisme qui guide les Belges ; non . . . , c'est l'horreur qu'ils ont pour tout ce qui ressemble à l'esclavage & au despotisme ; c'est le désir qu'ils ont d'être véritablement libres & souverains ; & comment croire qu'ils le sont, lorsqu'on les contraints par les bayonnettes, lorsque les Français, après avoir déclaré qu'ils ne porteroient aucune atteinte aux loix & constitutions des peuples à qui ils porteroient la liberté,

commandent impérieusement à ces peuples, & les contraignent d'abandonner une constitution qu'ils chérissent, pour adopter celle qu'il leur plaît de leur prescrire. J'avoue, avec la plus saine partie des Belges, que les loix que la France leur dicte, sont d'autant plus douces, qu'elles doivent nécessairement faire leur bonheur ; mais ce sont toujours des loix dictées par la force des armes, & obéir à ces loix, est une servitude qui contraste avec la liberté & l'égalité qu'on leurs promet. L'exemple auroit fait plus de progrès dans la Belgique que les bayonnettes qui laisseront sous la cendre, une étincelle qui, un moment ou l'autre, fera une explosion terrible & funeste aux Français comme aux Belges. En supposant d'ailleurs que les Belges, sur la promesse solennelle d'une protection efficace décrétée le 16 par la convention, abandonnent leur constitution chérie ; qui leur assurera que les Français tiendront leur promesse, car ces bons Flamands, que les Français croient être fanatiques & peu éclairés, ont bien vu avec quelle légèreté, avec quelle précipitation la convention porte

des décrets, & avec quelle inconstance elle les rapporte & les retire; ils voyent très-bien que la discorde a secoué ses torches envénimées dans le sein de la convention, que les représentans des Français sont divisés, désunis, acharnés l'un contre l'autre, qu'ils s'entr'accusent, se calomnient, se heurtent & se choquent comme les vagues d'une mer orageuse, au lieu de s'occuper de donner une base ferme & solide à leur République; ils voyent bien, ces lourds Flamands, qu'il ne suffit point de faire la guerre, de remporter des victoires, de renverser les trônes des despotes, de guillotiner des rois pour établir une République démocratique; mais qu'il faut des loix, des bonnes loix respectées par tous les citoyens; qu'il faut une constitution qui tende au bonheur de tous, & que la France n'a encore ni l'un ni l'autre, qu'elle n'est encore qu'un cahos, où les vols, les rapines, les brigandages, &c. se commettent impunément tous les jours; ils voyent encore que leur antique constitution a fait, depuis des siècles, leur bonheur & leur richesses, tant que des despotes à bayonnettes n'y ont pas porté atteinte & infraction; & sur-tout, ils voyent assez clair pour s'apercevoir qu'on veut leur faire abandonner une constitution faite, pour courir après une constitution libre & populaire, dont les premiers fondemens ne sont point encore sortis de la tête des législateurs, & dont ils auront bien de la peine à accoucher, s'ils ne bannissent de leur assemblée auguste tout esprit de parti, de cabale, de haine & de vengeance, pour ne s'occuper, d'un commun accord, du bonheur du peuple souverain, qui leur a confié son pouvoir.

*Un de ses Abonnés.*

F R A N C E.

*De Perigueux; ce 16 décembre. — Lettre écrite au citoyen Lauzel, curé de St.-Aulaye, par le citoyen Pontard, évêque du département de la Dordogne, sur son mariage.*

J'ai reçu votre lettre, mon cher concitoyen & frère; votre mariage bien loin de m'offenser, m'a

fait un vrai plaisir. Vous pouvez faire part de mes sentimens à celle dont vous avez fait choix. Je désireroi que les prêtres, dont la réputation est intacte comme la vôtre, commençassent par leur exemple à dessiller les yeux du peuple, sur le préjugé barbare qu'un clergé égoïste & avaricieux avoit à-peu-près répandu par-tout. Vous verrez par un imprimé que je vais publier, de quel œil on doit considérer le prétendu vœu, & l'absurde empêchement dont on avoit chargé le sacrement de l'ordre; je désire à la vérité que les prêtres instruisent préalablement la paroisse où ils contractent mariage, pour ne pas être un sujet de scandale à l'innocente crédulité; mais ce préalable rempli, je désire que tous les prêtres se marient, & déjà je me dispose à faire prêtres des pères de famille; je dis bien plus, c'est qu'indépendamment de la faculté qu'ils ont de se marier comme les autres, *le bien de la religion demande qu'ils le fassent.* La philosophie veut anéantir le sacerdoce en France, & elle y réussira sans cette précaution; ainsi, *annexons le sacerdoce à l'état; inoculons-le dans les familles.* Que la philosophie ne puisse frapper sur un ministre, sans victimiser sa famille & ses enfans. La religion sera sauvée, & le ministre maintenu au sein de la société; soyez le modèle des pères & des époux; que votre compagnie imite votre exemple par sa conduite & sa fidélité; vous pouvez toujours compter sur l'amitié de votre frère & concitoyen. *Signé P. PONTARD.*

*P. S.* Vous pouvez lire ma lettre au prône & à tous mes confrères.

Ainsi, si l'on en croit l'évêque républicain, une ame passera de père en fils dans la famille, comme la couronne de France dans la dinastie des Capets. Le fils d'un curé naîtra tonsuré comme les marmots royaux naissoient couronnés, & la religion perpétuée dans ses ministres, échappera au glaive de la philosophie. Vous vous trompez, citoyen évêque, si la philosophie vouloit, si elle pouvoit, abattre la religion, il ne leur seroit pas plus difficile d'interrompre l'ordre de la succession

presbytérale ; qu'il ne l'a été de couper la tige des Capets.

Paris. — Commune de Paris, du 25 décembre. Une députation de la section des Sans-Culottes communiqué l'arrêté suivant :

« L'assemblée générale de la section des Sans-Culottes adhère à l'arrêté de la section du fauxbourg Montmartre ; elle déclare en outre que Bidermann, Cousin, & le ministre de l'intérieur ont non-seulement perdu sa confiance, mais qu'ils sont traités à la patrie ; en conséquence, elle demande, autant qu'il est en elle, la punition de ces trois citoyens qui, chargés de l'approvisionnement, n'en ont pas moins fait trouver la disette & la cherté au milieu de l'abondance ; enfin elle déclare qu'elle improuve la conduite du conseil-général en ce qu'il a fait ouvrir la halle avant de s'informer de ce qui y étoit contenu : l'arrêté sera envoyé aux 48 sections. »

§. Charles Vilette à ses frères les Parisiens.

On assure que, depuis huit jours, plus de quatorze mille personnes ont quitté Paris, à cause des listes de proscriptions renouvelées contre les signataires du Champs-de-Mars, des Guillaume, des membres de la Sainte-Chapelle, & du club de 89.

D'abord, on seroit tenté de croire que ces quatorze mille dénoncés vont se fâcher très-sérieusement contre cette poignée de brigands dénonciateurs. . . . Point du tout ; les bons Parisiens ont la complaisance de déguerpir, lorsque, la plupart, armés de pique ou de bayonnettes, il pourroient rosser les fabricateurs de *Listes*, comme ils étrillent des soldats de Prusse ou d'Autriche.

Après une si entière, une si profonde résignation, faut-il s'étonner des massacres paisibles de septembre ? On annonce de nouvelles visites domiciliaires. Mes chers compatriotes vont sans doute s'y soumettre avec la même obéissance.

O honte ! ô crime de la foiblesse & de l'ignorance ! — Et vous êtes encore étonnés de ce Paris

deviennent un désert, que l'herbe croisse dans les plus belles rues, & que le silence des tombeaux règne dans les Thébâides du fauxbourg Saint-Germain ? *Facta est quasi vidua domina gentium*—

Malheureux ! pensez-vous que l'on soit tenté d'habiter une ville où la violence & l'assassinat sont à l'ordre du jour ; où les autorités constituées sont avilies ; où les représentans du peuple sont insultés jusques dans le sanctuaire des loix ? Pensez-vous que l'étranger vienne acheter vos maisons nationales, & s'établir dans un pays où les révolutions se succèdent, & sont commandées par quelques hommes dénués de talens, de forces physiques & morales, & qui n'ont d'autre mérite qu'une atrocité célèbre. Puériles imitateurs des Marius & des Sylla, ils précipitent leur chute, & bientôt ils seront livrés au mépris & à l'exécration publique.

Qu'il me tarde de voir naître les beaux jours où nous présenterons l'image du bonheur à toute l'Europe ! Nos conquêtes seront plus sûres que celles des armes ; car nous aurons soumis les cœurs.

N'accusons point les départemens d'une ridicule jalousie contre l'ancienne métropole. Encore une fois, nous nous déchirons de nos propres mains. Nos bourreaux s'intitulent nos amis, & ces *féderés* que nous craignons, sont nos vrais défenseurs. Ils viennent protéger l'éloquence & la raison qu'une ligue impie repousse tous les jours de la tribune nationale.

Sans doute il ne faut pas que Paris soit le vampire de la République ; mais je soutiens, avec les philosophes & les plus sages politiques, qu'il faut un point central d'où partent tous les rayons du gouvernement. Le déplacement de ce foyer de lumières est difficile ; je dirai plus, impossible ; & celui qui veut franchement l'unité de la République a besoin de cette ville immense.

Séjour habituel de nos représentans & de l'autorité suprême, Paris fera long-temps le rendez-vous de l'univers.

C'est ainsi que le soleil, dans le système plané-

taire, retient tous les astres qui roulent autour de son orbe lumineux.

§. Manuel a été rayé hier de la liste des Jacobins. On vouloit en faire autant à Pétion ; c'est partie remise.

#### C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

Présidence du citoyen Fermond.

*Suite de la séance du mercredi 26 décembre.*

A peine Louis étoit-il retiré que l'assemblée stupéfaite, reste d'abord dans un morne silence. Quelques députés se lèvent, d'autres les suivent ; insensiblement ils se communiquent. Manuel demande l'ajournement. Duhem veut que sur-le-champ on procède, par appel nominal, si Louis sera livré à la mort ou non. Cette motion est rejetée avec indignation. On veut que le plaidoyer soit imprimé. Il sera temps de le faire, dit Duhem, quand Louis sera condamné. Cet acharnement excite l'indignation générale. Lanjuinais ne peut y tenir, il élève la voix & soutient que le jugement de Louis est injuste, impolitique, que jamais chez aucune nation, on n'a vu un tribunal composé des accusateurs, des jurés & des juges réunis ; il demande qu'on renvoie à un tribunal formé par les départemens, afin, dit-il, qu'on ne puisse pas dire que les *conspirateurs* de la journée du 10 août, ont été les juges de Louis.

Ce mot *conspirateur* déchaîne la montagne ; elle s'entrouve un éclat, un volcan est moins orageux ; à l'Abbaye est le cri général. Il s'explique ; le calme renaît. On revient à l'ajournement proposé par Manuel. La majorité l'adopte. Alors, la minorité de la montagne se précipite sur le bureau, s'empare contre le président ; on le traite de perfide, on veut lui arracher la fourchette ; il est partisan du roi, il s'est entendu avec ses conseils, les intrépides *spartiates* ; c'est ainsi qu'ils se nomment, déclarent qu'ils perdront la vie ou qu'ils resteront triomphans.

Fermond, président, rend compte de la conférence qu'ont eue avec lui, Malherbes & Tronchet sur la conduite qu'ils observeroient à l'assemblée. Cette explication calme tout. La montagne ne se contente pas de ces raisons : La majorité se

4  
jette au oied de la montagne pour la faire taire. Vociférations de part & d'autre, coups de poings lâchés. Le président se couvre & lève la séance.

*Séance du jeudi 27 décembre.*

On décrète que tout volontaire qui quittera son bataillon, même pour s'incorporer dans un autre, sera puni comme déserteur.

L'ordre du jour pressoit sur la discussion de Louis XVI. Saint-Just a la parole : son opinion sur Louis XVI est, qu'il veut sa mort, c'est un fourbe qui veut tromper le peuple par ses larmes feintes. Il veut que chaque député se présente à la tribune & dise : *Louis est ou n'est pas convaincu ; ensuite, il sera ou ne sera pas condamné à mort.*

Crouzette, après lui, dit que les crimes sont évidens & qu'il ne s'agit plus que d'appliquer la loi.

Fallès démontre les inconvéniens du supplice de Louis, dont la mort feroit naître mille tyrans au lieu d'un seul, & feroit à jamais une source de discordes & de troubles. Il s'élève contre les clameurs indécentes des tribunes sur l'asservissement où se trouve la convention à leur égard. Il demande que ce ne soit pas le peuple de Paris, mais toutes les sections de l'empire qui jugent Louis XVI. Le lecteur devine l'effet de ce discours. Les tribunes l'ont hué, & l'orateur est descendu chargé de leur imprécations.

Barbaroux trouve tous les crimes prouvés, & établi que l'inviolabilité est nulle pour Louis, qu'il doit être puni comme les autres citoyens.

Sers, qui lui succède, trouve que cette mort n'est bonne à rien, qu'elle peut causer de grands malheurs ; nos relations politiques, notre intérêt nous défendent cette mort. Cette opinion, comme on le pense, n'a pas été accueillie.

Le Quinio s'élève contre ceux qui veulent renvoyer Louis à être jugé dans les assemblées primaires : c'est allumer la guerre civile. Cette partie du discours est fort approuvée par la montagne. La majorité se soulève contre cette minorité. Nouveaux tumultes, nouveaux combats, qui se prolongent encore au moment où nous envoyons ceci à l'impression.

On s'inscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 33.  
Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 liv 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.